



liquidation judiciaire

Par **Chamalau**, le **20/03/2020** à **13:19**

Bonjour,

Je suis gérante majoritaire d'une SARL. Mon associé ne donne plus signe de vie depuis décembre 2018. Nous étions deux pour faire fonctionner l'affaire, ma fille est venue en renfort mais est repartie. Seule je n'arrive plus à faire face à la somme de travail. Je ne peux engager mon entreprise sur d'autres voix puisque je dois des comptes à un associé fantôme. Ma question : Serait-il judicieux de déposer le bilan ?

Par **morobar**, le **23/03/2020** à **10:15**

Bonjour,

[quote]

Mon associé ne donne plus signe de vie depuis décembre

[/quote]

Puisque minoritaire et non mandataire social, c'est donc un salarié comme un autre, que vous pouvez licencier, sanctionner...

Vopus pouvez donc embaucher un CDD en attendant le retour de l'absent...